Échelle 1/4

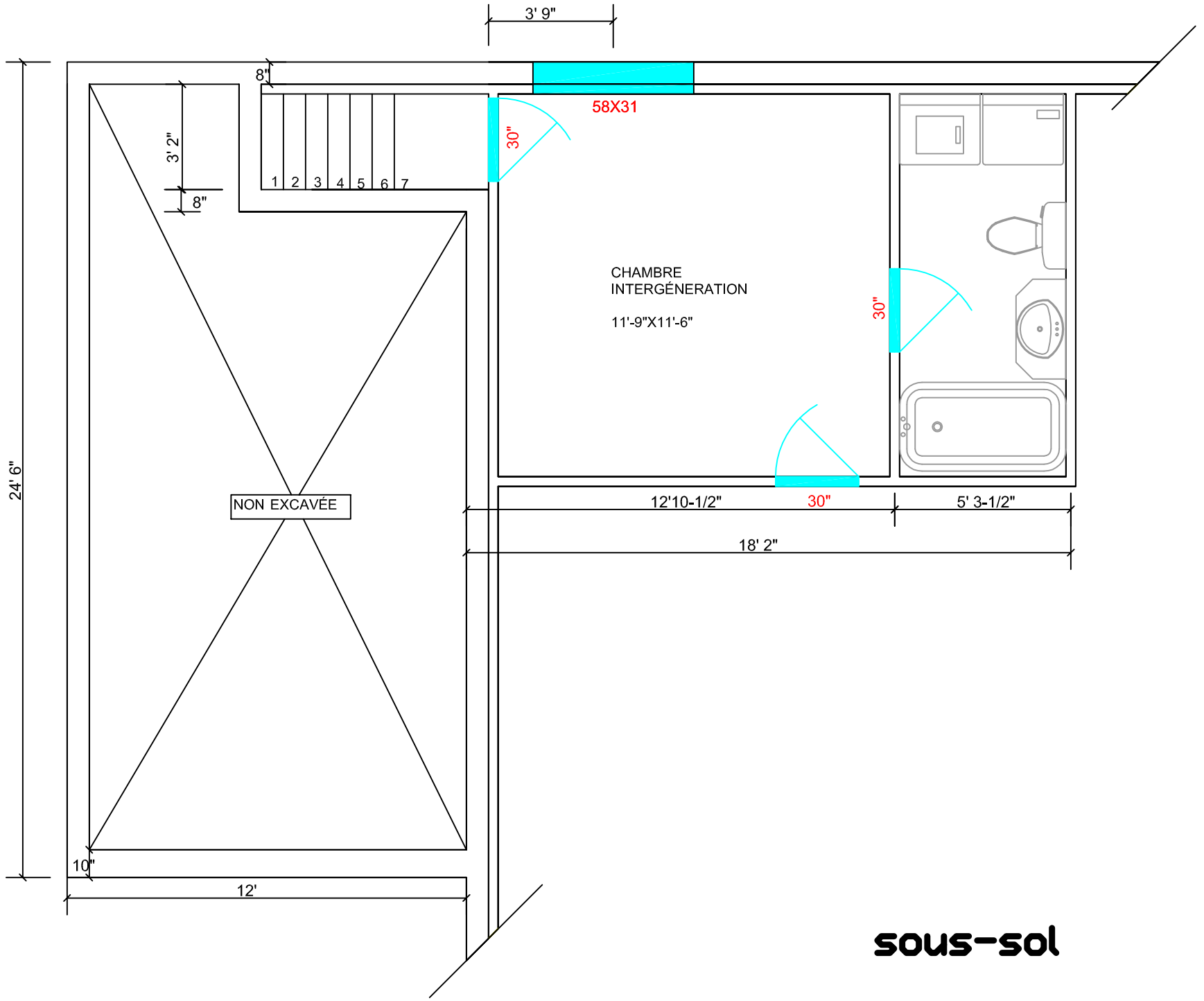

sous-sol

NOTES GÉNÉRALES

1-) PRÉVOIR MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ AUTOCOLLANTE À CHAQUE BOIS D'ANE ET AUX ENDROITS PROPICES À L'INFILTRATION D'EAU.

2-) PRÉVOIR UN DRAINAGE ADÉQUAT DU TERRAIN VERS LA RUE. VÉRIFIER LE PLAN D'IMPLANTATION ET CONSULTER L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE.

3-) PRÉVOIR UNE VENTILATION ADÉQUATE DE L'ENTRE-TOIT À L'AIDE D'ÉVENTS, DE GRILLES DE VENTILATION OU DE SOFFITE D'ALUMINIUM PERFORÉ.

4-) PRÉVOIR UNE RÉGULARITÉ DES MARCHES ET CONTRE-MARCHES EXTÉRIEURES (MAX. 8"). AJUSTER SUR LE SITE AVEC LE SOL.

NOTES GÉNÉRALES

1-) STRUCTURE DE BOIS: TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE DE BOIS TEL QUE POTEAUX, POUTRES, LINTEAUX, POUTRELLES DE PLANCHER ET FERMES DE TOIT SERONT SPÉCIFIÉS PAR LE FABRICANT ET APPROUVÉS PAR SON INGÉNIEUR.
2-) TOUS LES FINIS DE PLANCHER SONT AUX CHOIX DU PROPRIÉTAIRE TOUT EN RESPECTANT LES ENTENTES AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
3-) LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE CONFORME AUX CODES DU BÂTIMENT NATIONAL, PROVINCIAL ET MUNICIPAL APPLICABLES. TOUTES EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES AUX DIRECTIVES CONTENUES DANS CE PLAN DEVRONT ÊTRE APPLIQUÉES ET RESPECTÉES DANS LEUR TOTALITÉ.
4-) LES DIMENSIONS INDIQUÉES ONT PRIORITÉES SUR LE DESSIN À L'ÉCHELLE. EN CAS DE DISPARITÉ UTILISER LA COTE INDIQUÉE.
5-) L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIÉ TOUTES LES DIMENSIONS ET INFORMATIONS DE CE PLAN AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
6-) TOUTES LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES INDIQUÉES DANS CE PLAN SONT APPROXIMATIVES ET DEVRONT ÊTRE PRÉCISÉES PAR LE FABRICANT. LA VÉRIFICATION COMPLÈTE DOIT ÊTRE FAITE PAR L'ENTREPRENEUR LORS DE LA COMMANDE DE CES ÉLÉMENTS. L'ENTREPRENEUR À LA RESPONSABILITÉ D'AJUSTER LES OUVERTURES BRUTES EN RAPPORT AVEC LES DIMENSIONS FINALES (FOURNIES PAR LE FABRICANT) DES PORTES ET FENÊTRES.
7-) TOUS LES ENTREPRENEURS ET SOUS-TRAITANTS ONT L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE S'ASSURER QU'ILS RESPECTENT LES PLANS APPROUVÉS PAR LA MUNICIPALITÉ OU PAR LES DIFFÉRENTS PROFESSIONNELS DU PROJET. ILS ONT ÉGALEMENT LA RESPONSABILITÉ DE S'ASSURER QU'ILS RESPECTENT LES DIFFÉRENTES LOIS ET NORMES APPLICABLES SELON LEURS CORPS DE MÉTIER RESPECTIFS.
8-) L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DU PROJET ET DOIT S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DU BÂTIMENT DANS SON ENSEMBLE.

REVISION:	
Date:	Description

Benoit Gagnon Cyr
Dessinateur
Cel. : (514) 554-7802
e-mail: benoitgagnoncyr@hotmail.com

NO. DOSSIER:	DATE:
	8 novembre 2011
DESSINÉ PAR:	Benoit Gagnon Cyr
VÉRIFIÉ PAR:	Benoit Gagnon Cyr

Échelle 1

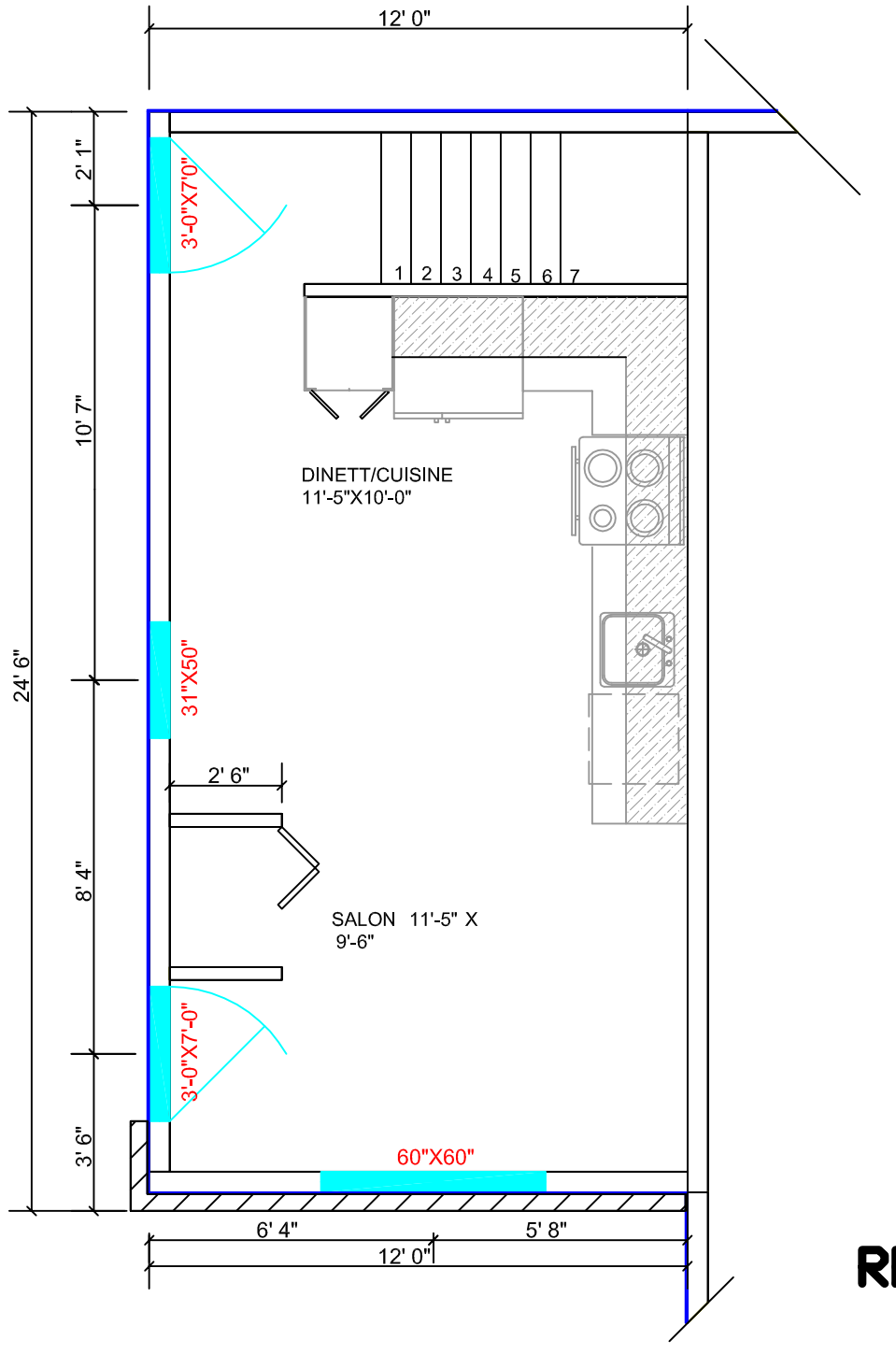

REZ-DE-CHAUSSÉE

NOTES GÉNÉRALES

1-) PRÉVOIR MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ AUTOCOLLANTE À CHAQUE BOIS D'ANE ET AUX ENDROITS PROPICES À L'INFILTRATION D'EAU.

2-) PRÉVOIR UN DRAINAGE ADÉQUAT DU TERRAIN VERS LA RUE. VÉRIFIER LE PLAN D'IMPLANTATION ET CONSULTER L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE.

3-) PRÉVOIR UNE VENTILATION ADÉQUATE DE L'ENTRE-TOIT À L'AIDE D'ÉVENTS, DE GRILLES DE VENTILATION OU DE SOFFITE D'ALUMINIUM PERFORÉ.

4-) PRÉVOIR UNE RÉGULARITÉ DES MARCHES ET CONTRE-MARCHES EXTÉRIEURES (MAX. 8"). AJUSTER SUR LE SITE AVEC LE SOL.

NOTES GÉNÉRALES

1-) STRUCTURE DE BOIS: TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE DE BOIS TEL QUE POTEAUX, POUTRES, LINTEAUX, POUTRELLES DE PLANCHER ET FERMES DE TOIT SERONT SPÉCIFIÉS PAR LE FABRICANT ET APPROUVÉS PAR SON INGÉNIEUR.
2-) TOUS LES FINIS DE PLANCHER SONT AUX CHOIX DU PROPRIÉTAIRE TOUT EN RESPECTANT LES ENTENTES AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
3-) LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE CONFORME AUX CODES DU BÂTIMENT NATIONAL, PROVINCIAL ET MUNICIPAL APPLICABLES. TOUTES EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES AUX DIRECTIVES CONTENUES DANS CE PLAN DEVRONT ÊTRE APPLIQUÉES ET RESPECTÉES DANS LEUR TOTALITÉ.
4-) LES DIMENSIONS INDIQUÉES ONT PRIORITÉS SUR LE DESSIN À L'ÉCHELLE. EN CAS DE DISPARITÉ UTILISER LA COTE INDIQUÉE.
5-) L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIÉ TOUTES LES DIMENSIONS ET INFORMATIONS DE CE PLAN AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
6-) TOUTES LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES INDIQUÉES DANS CE PLAN SONT APPROXIMATIVES ET DEVRONT ÊTRE PRÉCISÉES PAR LE FABRICANT. LA VÉRIFICATION COMPLÈTE DOIT ÊTRE FAITE PAR L'ENTREPRENEUR LORS DE LA COMMANDE DE CES ÉLÉMENTS. L'ENTREPRENEUR À LA RESPONSABILITÉ D'AJUSTER LES OUVERTURES BRUTES EN RAPPORT AVEC LES DIMENSIONS FINALES (FOURNIES PAR LE FABRICANT) DES PORTES ET FENÊTRES.
7-) TOUS LES ENTREPRENEURS ET SOUS-TRAITANTS ONT L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE S'ASSURER QU'ILS RESPECTENT LES PLANS APPROUVÉS PAR LA MUNICIPALITÉ OU PAR LES DIFFÉRENTS PROFESSIONNELS DU PROJET. ILS ONT ÉGALEMENT LA RESPONSABILITÉ DE S'ASSURER QU'ILS RESPECTENT LES DIFFÉRENTES LOIS ET NORMES APPLICABLES SELON LEURS CORPS DE MÉTIER RESPECTIFS.
8-) L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DU PROJET ET DOIT S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DU BÂTIMENT DANS SON ENSEMBLE.

REVISION:	
Date:	Description

Benoit Gagnon Cyr
Dessinateur
Cel. : (514) 554-7802
e-mail: benoitgagnoncyr@hotmail.com

NO. DOSSIER:	DATE:
	8 novembre 2011
DESSINÉ PAR:	Benoit Gagnon Cyr
VÉRIFIÉ PAR:	Benoit Gagnon Cyr

Échelle 1/4

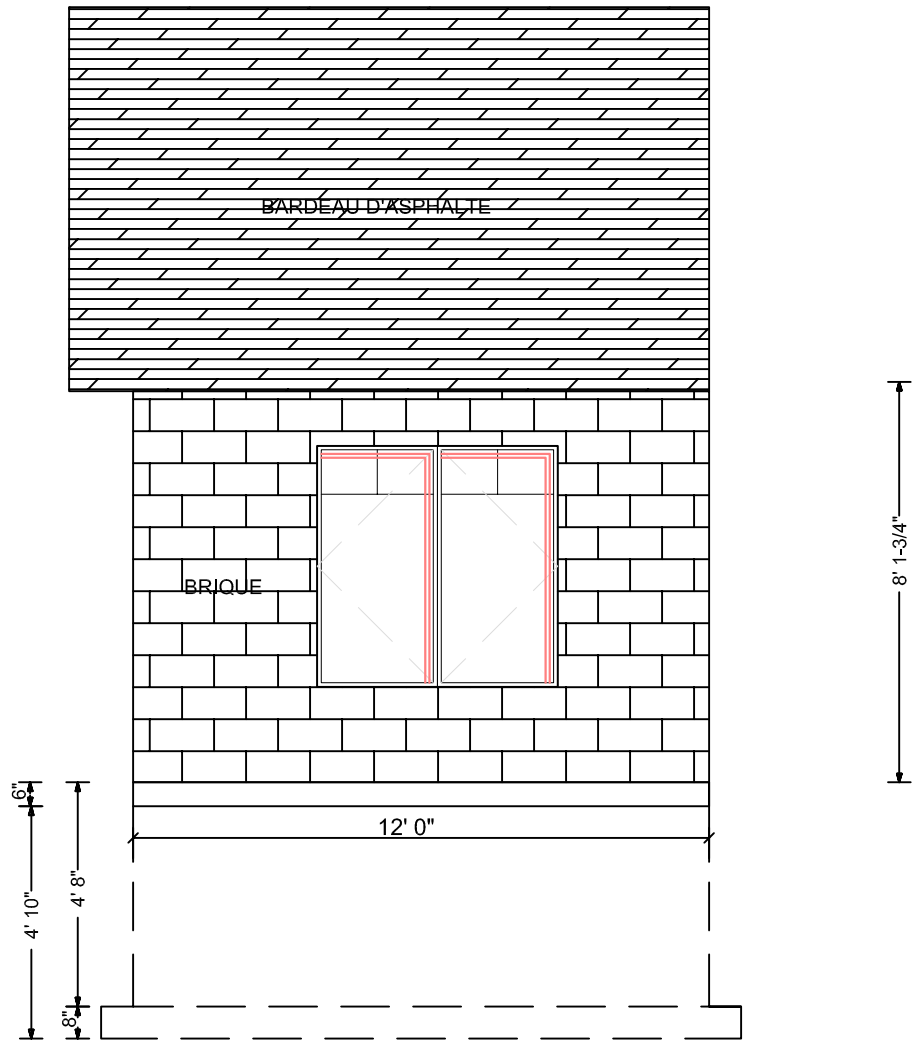

ELEVATION AVANT

NOTES GÉNÉRALES

1-) PRÉVOIR MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ AUTOCOLLANTE
À CHAQUE BOIS D'ANE ET AUX ENDROITS PROPICES À
L'INFILTRATION D'EAU.

2-) PRÉVOIR UN DRAINAGE ADÉQUAT DU TERRAIN VERS LA RUE.
VÉRIFIER LE PLAN D'IMPLANTATION ET CONSULTER
L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE.

3-) PRÉVOIR UNE VENTILATION ADÉQUATE DE L'ENTRE-TOIT
À L'AIDE D'ÉVENTS, DE GRILLES DE VENTILATION OU DE
SOFFITE D'ALUMINIUM PERFORÉ.

4-) PRÉVOIR UNE RÉGULARITÉ DES MARCHES ET CONTRE-
MARCHES EXTÉRIEURES (MAX. 8"). AJUSTER SUR
LE SITE AVEC LE SOL.

NOTES GÉNÉRALES

1-) STRUCTURE DE BOIS: TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE DE BOIS
TEL QUE POTEAUX, POUTRES, LINTEAUX, POUTRELLES DE PLANCHER ET
FERMES DE TOIT SERONT SPÉCIFIÉS PAR LE FABRICANT ET APPROUVÉS
PAR SON INGÉNIEUR.
2-) TOUS LES FINIS DE PLANCHER SONT AUX CHOIX DU PROPRIÉTAIRE
TOUT EN RESPECTANT LES ENTENTES AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
3-) LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE CONFORME AUX CODES DU BÂTIMENT
NATIONAL, PROVINCIAL ET MUNICIPAL APPLICABLES. TOUTES EXIGENCES
SUPPLÉMENTAIRES AUX DIRECTIVES CONTENUES DANS CE PLAN DEVRONT
ÊTRE APPLIQUÉES ET RESPECTÉES DANS LEUR TOTALITÉ.
4-) LES DIMENSIONS INDIQUÉES ONT PRIORITÉES SUR LE DESSIN
À L'ÉCHELLE. EN CAS DE DISPARITÉ UTILISER LA COTE INDIQUÉE.
5-) L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIÉ TOUTES LES DIMENSIONS ET INFORMATIONS
DE CE PLAN AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
6-) TOUTES LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES INDIQUÉES DANS CE PLAN
SONT APPROXIMATIVES ET DEVRONT ÊTRE PRÉCISÉES PAR LE FABRICANT.
LA VÉRIFICATION COMPLÈTE DOIT ÊTRE FAITE PAR L'ENTREPRENEUR LORS DE LA
COMMANDE DE CES ÉLÉMENTS. L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ D'AJUSTER
LES OUVERTURES BRUTES EN RAPPORT AVEC LES DIMENSIONS FINALES (FOURNIES
PAR LE FABRICANT) DES PORTES ET FENÊTRES.
7-) TOUS LES ENTREPRENEURS ET SOUS-TRAITANTS ONT L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ
DE S'ASSURER QU'ILS RESPECTENT LES PLANS APPROUVÉS PAR LA MUNICIPALITÉ OU
PAR LES DIFFÉRENTS PROFESSIONNELS DU PROJET. ILS ONT ÉGALEMENT LA RESPONSABILITÉ
DE S'ASSURER QU'ILS RESPECTENT LES DIFFÉRENTES LOIS ET NORMES APPLICABLES SELON
LEURS CORPS DE MÉTIER RESPECTIFS.
8-) L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DU PROJET
ET DOIT S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DU BÂTIMENT DANS SON ENSEMBLE.

REVISION:	
Date:	Description

Benoit Gagnon Cyr
Dessinateur
Cel. : (514) 554-7802
e-mail: benoitgagnoncyr@hotmail.com

NO. DOSSIER:	DATE:
	8 novembre 2011
DESSINÉ PAR:	Benoit Gagnon Cyr
VÉRIFIÉ PAR:	Benoit Gagnon Cyr

Échelle 1/4

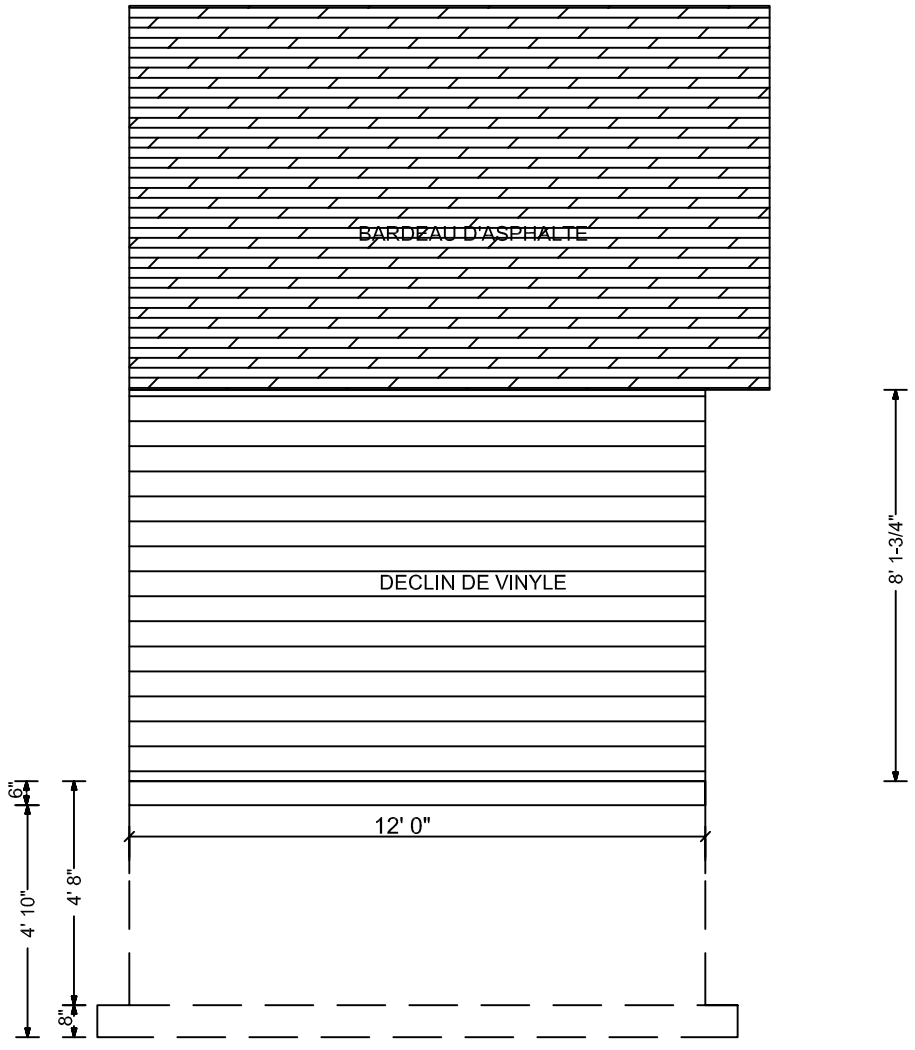

ELEVATION ARRIERE

NOTES GÉNÉRALES

1-) PRÉVOIR MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ AUTOCOLLANTE
À CHAQUE BOIS D'ANE ET AUX ENDROITS PROPICES À
L'INFILTRATION D'EAU.

2-) PRÉVOIR UN DRAINAGE ADÉQUAT DU TERRAIN VERS LA RUE.
VÉRIFIER LE PLAN D'IMPLANTATION ET CONSULTER
L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE.

3-) PRÉVOIR UNE VENTILATION ADÉQUATE DE L'ENTRE-TOIT
À L'AIDE D'ÉVENTS, DE GRILLES DE VENTILATION OU DE
SOFFITE D'ALUMINIUM PERFORÉ.

4-) PRÉVOIR UNE RÉGULARITÉ DES MARCHES ET CONTRE-
MARCHES EXTÉRIEURES (MAX. 8"). AJUSTER SUR
LE SITE AVEC LE SOL.

NOTES GÉNÉRALES

1-) STRUCTURE DE BOIS: TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE DE BOIS
TEL QUE POTEAUX, POUTRES, LINTEAUX, POUTRELLES DE PLANCHER ET
FERMES DE TOIT SERONT SPÉCIFIÉS PAR LE FABRICANT ET APPROUVÉS
PAR SON INGÉNIEUR.
2-) TOUS LES FINIS DE PLANCHER SONT AUX CHOIX DU PROPRIÉTAIRE
TOUT EN RESPECTANT LES ENTENTES AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
3-) LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE CONFORME AUX CODES DU BÂTIMENT
NATIONAL, PROVINCIAL ET MUNICIPAL APPLICABLES. TOUTES EXIGENCES
SUPPLÉMENTAIRES AUX DIRECTIVES CONTENUES DANS CE PLAN DEVRONT
ÊTRE APPLIQUÉES ET RESPECTÉES DANS LEUR TOTALITÉ.
4-) LES DIMENSIONS INDIQUÉES ONT PRIORITÉES SUR LE DESSIN
À L'ÉCHELLE. EN CAS DE DISPARITÉ UTILISER LA COTE INDIQUÉE.
5-) L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIÉ TOUTES LES DIMENSIONS ET INFORMATIONS
DE CE PLAN AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
6-) TOUTES LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES INDIQUÉES DANS CE PLAN
SONT APPROXIMATIVES ET DEVRONT ÊTRE PRÉCISÉES PAR LE FABRICANT.
LA VÉRIFICATION COMPLÈTE DOIT ÊTRE FAITE PAR L'ENTREPRENEUR LORS DE LA
COMMANDE DE CES ÉLÉMENTS. L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ D'AJUSTER
LES OUVERTURES BRUTES EN RAPPORT AVEC LES DIMENSIONS FINALES (FOURNIES
PAR LE FABRICANT) DES PORTES ET FENÊTRES.
7-) TOUS LES ENTREPRENEURS ET SOUS-TRAITANTS ONT L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ
DE S'ASSURER QU'ILS RESPECTENT LES PLANS APPROUVÉS PAR LA MUNICIPALITÉ OU
PAR LES DIFFÉRENTS PROFESSIONNELS DU PROJET. ILS ONT ÉGALEMENT LA RESPONSABILITÉ
DE S'ASSURER QU'ILS RESPECTENT LES DIFFÉRENTES LOIS ET NORMES APPLICABLES SELON
LEURS CORPS DE MÉTIER RESPECTIFS.
8-) L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DU PROJET
ET DOIT S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DU BÂTIMENT DANS SON ENSEMBLE.

REVISION:	
Date:	Description

Benoit Gagnon Cyr
Dessinateur

Cel. : (514) 554-7802
e-mail: benoitgagnoncyr@hotmail.com

NO. DOSSIER:	DATE:
	8 novembre 2011
DESSINÉ PAR:	Benoit Gagnon Cyr
VÉRIFIÉ PAR:	Benoit Gagnon Cyr

Échelle 1

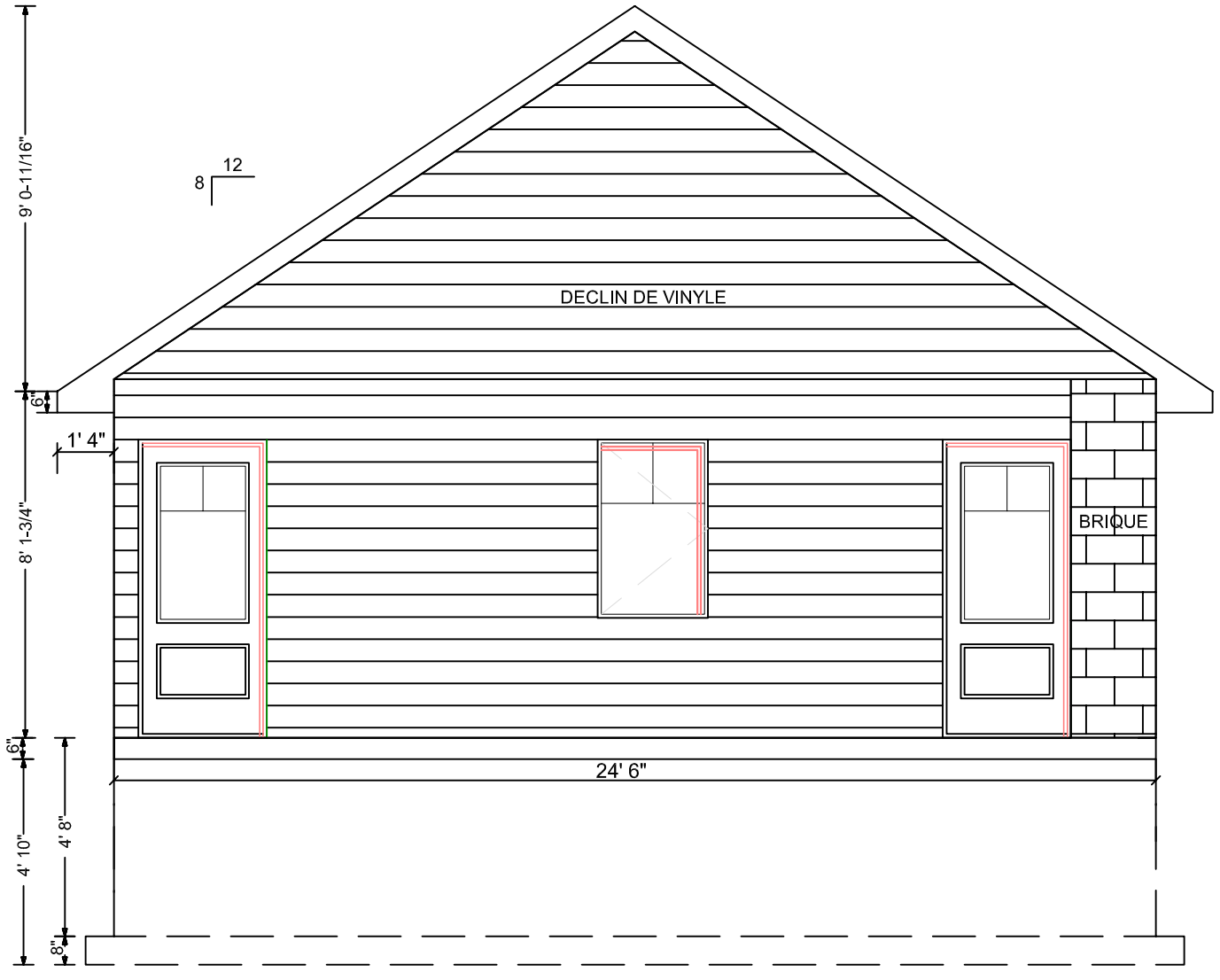

ELEVATION GAUCHE

NOTES GÉNÉRALES

1-) PRÉVOIR MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ AUTOCOLLANTE
À CHAQUE BOIS D'ANE ET AUX ENDROITS PROPICES À
L'INFILTRATION D'EAU.

2-) PRÉVOIR UN DRAINAGE ADÉQUAT DU TERRAIN VERS LA RUE.
VÉRIFIER LE PLAN D'IMPLANTATION ET CONSULTER
L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE.

3-) PRÉVOIR UNE VENTILATION ADÉQUATE DE L'ENTRE-TOIT
À L'AIDE D'ÉVENTS, DE GRILLES DE VENTILATION OU DE
SOFFITE D'ALUMINIUM PERFORÉ.

4-) PRÉVOIR UNE RÉGULARITÉ DES MARCHES ET CONTRE-
MARCHES EXTÉRIEURES (MAX. 8"). AJUSTER SUR
LE SITE AVEC LE SOL.

NOTES GÉNÉRALES

1-) STRUCTURE DE BOIS: TOUS LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE DE BOIS
TEL QUE POTEAUX, POUTRES, LINTEAUX, POUTRELLES DE PLANCHER ET
FERMES DE TOIT SERONT SPÉCIFIÉS PAR LE FABRICANT ET APPROUVÉS
PAR SON INGÉNIEUR.
2-) TOUS LES FINIS DE PLANCHER SONT AUX CHOIX DU PROPRIÉTAIRE
TOUT EN RESPECTANT LES ENTENTES AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
3-) LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE CONFORME AUX CODES DU BÂTIMENT
NATIONAL, PROVINCIAL ET MUNICIPAL APPLICABLES. TOUTES EXIGENCES
SUPPLÉMENTAIRES AUX DIRECTIVES CONTENUES DANS CE PLAN DEVRONT
ÊTRE APPLIQUÉES ET RESPECTÉES DANS LEUR TOTALITÉ.
4-) LES DIMENSIONS INDIQUÉES ONT PRIORITÉES SUR LE DESSIN
À L'ÉCHELLE. EN CAS DE DISPARITÉ UTILISER LA COTE INDIQUÉE.
5-) L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIÉ TOUTES LES DIMENSIONS ET INFORMATIONS
DE CE PLAN AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
6-) TOUTES LES DIMENSIONS DES PORTES ET FENÊTRES INDIQUÉES DANS CE PLAN
SONT APPROXIMATIVES ET DEVRONT ÊTRE PRÉCISÉES PAR LE FABRICANT.
LA VÉRIFICATION COMPLÈTE DOIT ÊTRE FAITE PAR L'ENTREPRENEUR LORS DE LA
COMMANDE DE CES ÉLÉMENTS. L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ D'AJUSTER
LES OUVERTURES BRUTES EN RAPPORT AVEC LES DIMENSIONS FINALES (FOURNIES
PAR LE FABRICANT) DES PORTES ET FENÊTRES.
7-) TOUS LES ENTREPRENEURS ET SOUS-TRAITANTS ONT L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ
DE S'ASSURER QU'ILS RESPECTENT LES PLANS APPROUVÉS PAR LA MUNICIPALITÉ OU
PAR LES DIFFÉRENTS PROFESSIONNELS DU PROJET. ILS ONT ÉGALEMENT LA RESPONSABILITÉ
DE S'ASSURER QU'ILS RESPECTENT LES DIFFÉRENTES LOIS ET NORMES APPLICABLES SELON
LEURS CORPS DE MÉTIER RESPECTIFS.
8-) L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DU PROJET
ET DOIT S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DU BÂTIMENT DANS SON ENSEMBLE.

REVISION:	
Date:	Description

Benoit Gagnon Cyr
Dessinateur
Cel. : (514) 554-7802
e-mail: benoitgagnoncyr@hotmail.com

NO. DOSSIER:	DATE:
	8 novembre 2011
DESSINÉ PAR:	Benoit Gagnon Cyr
VÉRIFIÉ PAR:	Benoit Gagnon Cyr